Défense et armement

Partenaires de longue date dans le domaine de la Défense, la France et l'Italie participent, côte à côte à différents engagements dans un cadre multinational (Liban, EUnavforMED Sophia par exemple), et entendent développer leur capacité à agir ensemble en opérations au travers de projets d'interopérabilité variés. Paris et Rome soutiennent également toutes les initiatives contribuant au développement de l'**Europe de la Défense** et au renforcement de la cohésion de l'Alliance atlantique.

Après Paris en 2015 puis Venise en 2016, **le sommet de Lyon en 2017** permettra d'actualiser les orientations politiques et de fixer les grands objectifs de la relation bilatérale de défense.

I – Une relation bilatérale active au service de l'Europe de la défense

La coopération des forces armées italiennes et françaises revêt plusieurs aspects :

Opérations et entrainement:

L'état-major (non permanent) de brigade alpine franco-italienne est une **réalité opérationnelle,** après le déploiement au Liban en 2016 de personnel de la 27ème brigade d'infanterie de montagne au sein de l'état-major du secteur Ouest de la FINUL, armé par la brigade alpine *Taurinense.* Cette coopération va faciliter l'emploi conjoint de nos forces dans un cadre multinational.

Dans le domaine naval, les Marines échangent leurs programmes d'activités afin d'identifier toute possibilité **d'entrainement et de soutien mutuel**. Les bateaux italiens viennent ainsi régulièrement à Toulon et de nombreuses escales d'unités françaises ont lieu dans les ports italiens.

Pour nos armées de l'air, outre les activités régulières d'entrainement au ravitaillement en vol, **l'emploi des drones** et la *Personnal Recovery* sont des sujets d'intérêt commun. Les **échanges d'expériences** se développent aussi dans le cadre de la formation des pilotes de chasse et de transport.

Utilisation conjointe d'armements :
La France et l'Italie partagent leur expérience de **l'hélicoptère NH90** (entraînement, échange de personnels, activités conjointes à bord, soutien de la flotte, retours d'expériences logistiques et techniques) et cherchent à renforcer la capacité de ravitaillement en vol européenne, qui pourra être utilisée dans un cadre multinational d'entrainement ou d'emploi réel. L'arrangement technique portant sur la gestion commune des pièces de rechanges des **frégates Horizon** constitue également une avancée intéressante, en cours de transposition aux **frégates FREMM**.

Echange d'informations et harmonisation des règles :
Les deux pays ont décidé d'accroître l'échange d'informations entre leurs forces sous-marines, afin de combattre les activités illicites en mer, de protéger la navigation marchande et d'assurer leur défense navale commune.

II – L'Italie et la France, premiers partenaires dans le domaine de l'armement

L'Italie est le **premier partenaire industriel militaire de la France**. Un Comité bilatéral « armement » entre directeurs nationaux de l'armement (DGA/DNA) ainsi que des réunions entre directeurs de l'armement français et italiens consolident ce partenariat.

Nombre de ces coopérations sont menées, au nom des nations, par l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR).
La coopération armement est focalisée sur les thèmes majeurs que sont le naval, la défense sol-air et anti-missile balistique à base du missile ASTER, la radio logicielle (ESSOR) et le secteur spatial (communications et observation) ainsi que les drones aériens. Les réalisations suivantes attestent de son dynamisme.

La **frégate FREMM** est une frégate produite par Naval Group (France) et Fincantieri (Italie), tandis que la **frégate Horizon**, bâtiment de défense aérienne, est construite par Thalès et Naval Group d'une part, et Leonardo et Fincantieri de l'autre. A terme, une vingtaine de ces frégates de premier rang devraient équiper les deux Marines.

Frégate FREMM

Frégates Horizon

La **torpille légère MU90** est fabriquée par Eurotorp, consortium franco-italien, et équipe plusieurs flottes européennes. En 2017 a également été décidé le lancement d'une coopération sur le programme des navires pétroliers-ravitailleurs.

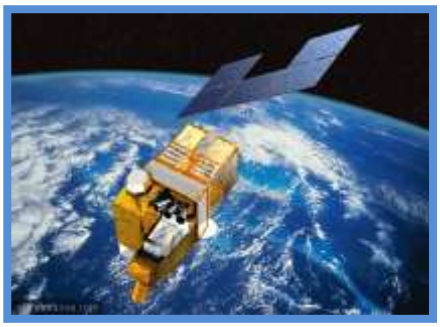

Le **domaine spatial** est également le cœur d'une intense coopération transalpine. La France et l'Italie poursuivent une coopération armement ancrée sur une base industrielle commune au travers de l'Alliance Spatiale constituée de Thales Alenia Space et Telespazio :

- **en matière de télécommunications spatiales**, la France mène avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (fourniture de services de télécommunication à haut débit, sous maîtrise d'ouvrage CNES) et le projet SICRAL 2 (complément de capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, sous maîtrise d'ouvrage italienne). **Athena-Fidus a été lancé le 6 février 2014 et SICRAL 2 le 26 avril 2015**. Ces projets ouvrent la voie à plus de 15 années de coopération opérationnelle.

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent actuellement sur les échanges d'images radar (COSMO-Skymed) et optiques (Helios 2) au titre de l'accord dit ORFEO, ainsi que sur l'interopérabilité de leurs segments sol dans le cadre du programme MUSIS.

Le domaine des **drones MALE** (Moyenne Altitude Longue Endurance) fait aussi l'objet d'un programme quadripartite avec l'Allemagne et l'Espagne, conduit par l'OCCAR, en vue du développement d'un drone MALE européen de surveillance à l'horizon 2025.

Enfin en matière de **défense anti-missile**, l'Italie et la France poursuivent le soutien de la filière industrielle commune d'excellence de systèmes à base de missiles ASTER, en soutenant ensemble le développement du projet B1NT initié par la France qui permettra d'adresser un spectre élargi de menaces et contribuera aux capacités de DAMB de l'Europe et de l'OTAN.